



*Direction des finances,*

*ressources et moyens*

Services des Ressources Humaines

Tél. 03 20 66 58 23

**DEC 2024/CP/205**

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la commission des procédures adaptées réunie le 26/11/2024,

Considérant que le marché n° 2024.059 Extension et rénovation de la Salle Henri Dunant - Lot 1 Démolitions a été notifié à la société SAS LEPORCQ le 24/07/2024 pour un montant de 211 428,79 € HT,

Considérant qu'il convient de conclure un avenant pour apporter des modifications non substantielles au marché,

Considérant que le marché peut être modifié jusqu'à 15 % du montant du marché initial,

**DECIDE**

Article 1 : De conclure l'avenant n°1 au marché n° 2024.059 Extension et rénovation de la Salle Henri Dunant - Lot 1 Démolitions avec la société SAS LEPORCQ. L'avenant est conclu pour un montant de 32 012 € soit une hausse de 12.72 % par rapport au marché.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite au :

- Préfet du Nord pour contrôle de légalité,
- Trésorier pour information,
- Maire et aux services concernés pour application.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM*



*Standard mairie : 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr*

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télerecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à HEM, le 26/12/2024



Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux ressources humaines, à la  
commande publique et aux affaires juridiques